



## **Votre enfant part pour un séjour équestre avec Cheval d'Aventure**

### **Toutes les réponses aux questions que vous vous posez...**

#### **Comment sont encadrés les enfants en séjour avec Cheval d'Aventure?**

Nos partenaires ont une solide expérience dans l'accueil de jeunes et juniors depuis de nombreuses années... De nombreuses obligations légales encadrent ces séjours: Un animateur BAFA, un directeur BAFD, un moniteur d'équitation diplômé BPJEPS ou BEES ou guide équestre diplômé sont en permanence avec votre enfant. Les repas sont équilibrés (basés sur les conseils de diététicien), l'hygiène primordiale et le temps libre contrôlé. Même la nuit, un encadrant est toujours présent.

#### **Comment Cheval d'Aventure sélectionne ses partenaires?**

Cheval d'Aventure propose des voyages à cheval depuis plus de 30 ans... Nous nous sommes servis de cette expérience et de nos relations avec nos partenaires privilégiés pour vous proposer des séjours équestres pour les jeunes de qualité. Chaque partenaire est visité régulièrement, afin de s'assurer que le niveau d'exigence soit respecté.

#### **Comment joindre votre enfant?**

Si le jeune dispose d'un téléphone portable, il pourra s'en servir à certains moments donnés de la journée. Si le jeune n'a pas de téléphone portable, vous aurez toujours la possibilité d'appeler le centre équestre en soirée pour prendre des nouvelles ou donner une information importante à votre enfant. Cheval d'Aventure dispose d'un numéro d'urgence 24h/24 7j/7 en cas de problème. Il est également possible, sauf séjour itinérant, d'écrire à votre enfant, le courrier est remis chaque jour aux participants.

#### **Votre enfant est allergique ou a des problèmes de santé...**

Avant chaque séjour, plusieurs documents vous sont demandés, notamment la fiche sanitaire et de liaison. Ce document met en avant les problèmes de santé de votre enfant, les allergies, les vaccins et est transmise aux encadrants sur place avant le séjour. Les repas sont donc adaptés à votre enfant, et d'éventuels protocoles peuvent être mis en place pour le confort de votre enfant. Nos conseillers sont disponibles pour échanger sur ce sujet et s'assurer que l'information soit bien transmise.

### **Quelle assurance choisir?**

Il y a 2 types d'assurances, les assurances à cheval et les assurances voyages. Pour monter à cheval il est conseillé de détenir la licence de la FFE en cours de validité. Celle ci offre une couverture responsabilité civile a cheval + individuelle d'accident. Celle ci est complètement différente de l'assurance voyage annulation qui vous couvre en cas d'annulation avant départ, et vous rembourse les frais d'annulation retenus (selon cause, voir contrat d'assurance cheval d'Aventure).

### **Votre enfant pourra-il être dans la même chambre que son copain, (copine, frère, sœur...)?**

Lors de l'inscription, n'hésitez pas à faire part à nos conseillers de votre souhait... Selon le séjour, la date et la disponibilité, l'équipe Cheval d'Aventure et ses partenaires feront le maximum pour satisfaire vos envies, sous réserve de disponibilité, et que cela n'affecte pas le projet pédagogique du séjour (voyage linguistique).

### **Devez-vous donner de l'argent de poche à votre enfant ?**

Les séjours sont vendus en pension complète, c'est à dire l'hébergement et la restauration complète. Votre enfant n'a donc pas besoin d'argent pour l'essentiel. Toutefois, lors des excursions, votre enfant peut être amené à sortir du center équestre, ou il pourra s'offrir une glace, faire du shopping ou vouloir ramener un souvenir. Nous conseillons donc à votre enfant de partir avec un peu d'argent de poche mais pas trop: 50 euros par semaine est un maximum.

### **Vous avez d'autres questions?**

N'hésitez pas à joindre nos conseillers spécialistes des voyages jeunes et juniors.

[infos@cheval-daventure.com](mailto:infos@cheval-daventure.com)

04 82 53 99 89